Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_09-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

Présents : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, LABARRE Liliane, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : BOURDAIS Charles, DENISE Franck, RIO Sébastien, VIDON Etienne

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : M. LEPOMME Jacques à M VIDON Etienne, M. ROBINARD Didier à Mme STEWART Thérèse

Absents : Absent(s) : Mmes JEHAN Fabienne, LEBOSSE Monique, M. BEDOUX Serge,

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUVERT Isabelle

2026_09 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - Budget assainissement

Exposé :

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget assainissement :

- Pour rappel, après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture du budget s'établit comme suit :

– En fonctionnement : un excédent de 38 444.75 €

– En investissement : un déficit de 32 001.18 €

– Un résultat global positif de 6 443.57 €

- Il n'y a pas de restes à réaliser.
- Le besoin de financement s'établit comme suit :

Solde d'exécution d'investissement	31 953.42 €
Résultat antérieurs reportés	– 63 954.60 €
Besoin de financement	– 32 001.18 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_09-DE

Résultat à affecter	38 444.75 €
R1068 – Affectation en investissement	38 444.75 €
R002 – Affectation en fonctionnement	0.0 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.16-12 relatifs au vote du compte financier unique,

CONSIDERANT la présentation du compte financier unique en commission Finances du 16 février 2026

CONSIDERANT la présentation de l'affectation du résultat au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 au budget principal 2026 tel que figurant au tableau ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice 2025	**38 444.75 €**
B – Résultats antérieurs reportés 2024	**0.00 €**
C - résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	**38 444.75 €**
D – Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	**– 32 001.18 €**
R 001 (excédent de financement)	**0.00 €**
E - BESOIN DE FINANCEMENT	**32 001.18 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501869-20260312-2026_09-DE

AFFECTATION = C	**38 444.75 €**
1/ Affectation en investissement au R1068	38 444.75 €
2/ Report en fonctionnement R002	0.00 €

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents concernant l'affectation de résultat 2025 du budget annexe « assainissement »

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme PAUVERT Isabelle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 12/03/2026